

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 7 février 2020

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GERIN - Jérôme GUSSY - Olivier GOY - Christine CARRARA - Nadine BENVENUTO - Stéphane LOPEZ - Jean-Louis SOUBEYROUX - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Monique DEVEAUX - Jean-Claude CANOSSINI - Angélique ALO-JAY - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE - Marc DESCOURS - Lisette CHOUVELLON - Carole JACQUET – François PEREIRA - Laurent GODARD - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Brigitte JOSEPH - Salima ICHBA - Cécile FROLET

Avaient donné procuration pour voter :

Abdelkader ATTAF donne pouvoir à Stéphane LOPEZ
Frédéric DELAHAIE donne pouvoir à Jérôme GUSSY
Bernard JAY donne pouvoir à Carole JACQUET
Grégory STOCKHAUSEN-VALERY donne pouvoir à Luc REMOND

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Brigitte JOSEPH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Monsieur Brigitte JOSEPH comme secrétaire de séance : adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2019 est approuvé suite aux différentes remarques qui ont été prises en compte. Cécile FROLET signale que le compte rendu sans les modifications demandées était déjà en ligne sur le site internet de la mairie avant la validation par le Conseil municipal. Luc REMOND précise qu'il s'agit d'une erreur et que les compte-rendus seront bien mis sur le site après les corrections apportées par les conseillers et après validation par le Conseil municipal.

Monsieur REMOND indique qu'il n'y aura pas d'autres Conseil municipal avant les élections du mois de mars prochain et propose de partager un verre en fin de Conseil.

Les grands équilibres de fonctionnement

Dépenses

Recettes

	BP 2020		BP 2020
Charges à caractère général	3 661 623	Produits des services	1 146 040
Dépenses de personnel	7 647 800	Impôts et taxes	11 206 363
Atténuation de produits	41 100	Dotations et subventions	958 654
Autres charges de gestion courante	1 409 219	Autres produits de gestion courante (loyers)	426 000
Charges financières	190 000	Atténuation de charges	17 500
Charges exceptionnelles	162 387	Autres	0
Dépenses imprévues	200 000	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 754 557
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 312 129		
Virement section d'investissement	112 428	Opérations d'ordre	20 000
Opérations d'ordre	350 000		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 774 557	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 774 557

Dépenses de fonctionnement

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3 259 118	3 483 788	3 661 623
Dépenses de personnel	6 971 118	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50 101	79 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148	208 505	190 000
Charges exceptionnelles	117 359	123 395	162 387
Dépenses imprévues	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

Dépenses à caractère général

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3 259 118	3 483 788	3 661 623
Achats (fournitures, fluides, alimentation...)	1 323 940	1 397 822	1 407 283
Services extérieurs (contrat de maintenance, prestation de services, assurances...)	1 191 740	1 243 225	1 383 275
Autres services extérieurs (animation, personnel extérieur...)	685 686	784 271	810 204
Impôts et taxes	57 752	58 470	60 881
Dépenses de personnel	6 971 118,45	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50 101	79 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860,19	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148,16	208 505	190 000
Charges exceptionnelles	117 359,21	123 395	162 387
Dépenses imprévues	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

➤ Evolution par rapport au BP 2019

- ◆ Changement d'affectation crédits DSP MJC +94 k€
- ◆ Réévaluation de l'enveloppe Personnel extérieur (Adéquation, Profession sport 38...) + 36 k€
- ◆ Entretien véhicules +14 k€
- ◆ Maintenance + 13 k€
- ◆ Energie + 11 k€
- ◆ Capture animaux errants + 10 k€

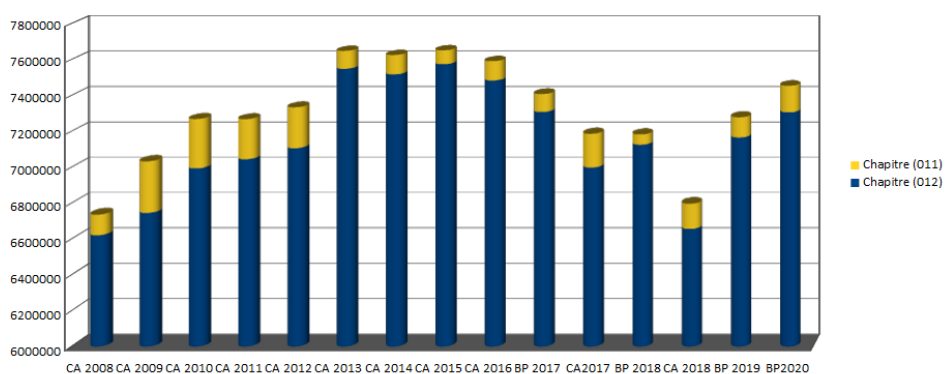
Dépenses de personnel

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3259117,72	3483788	3661623
Dépenses de personnel	6 971 118	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50101	79500	41100
Autres charges de gestion courante	1261860,19	1470283	1409219
Charges financières	224148,16	208505	190000
Charges exceptionnelles	117359,21	123395	162387
Dépenses imprévues	0	112000	200000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

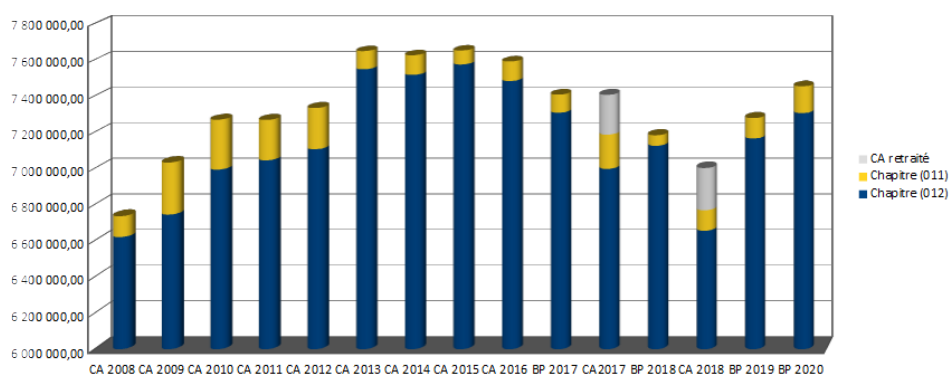
➤ Evolution par rapport au BP 2019

- ◆ Régime indemnitaire +68k€
- ◆ Avancement d'échelon / PPCR + 55 k€
- ◆ Création poste contrat de projet service bâtiment + 45 k€

Dépenses ressources humaines Masse salariale directe (012) et indirecte (011)

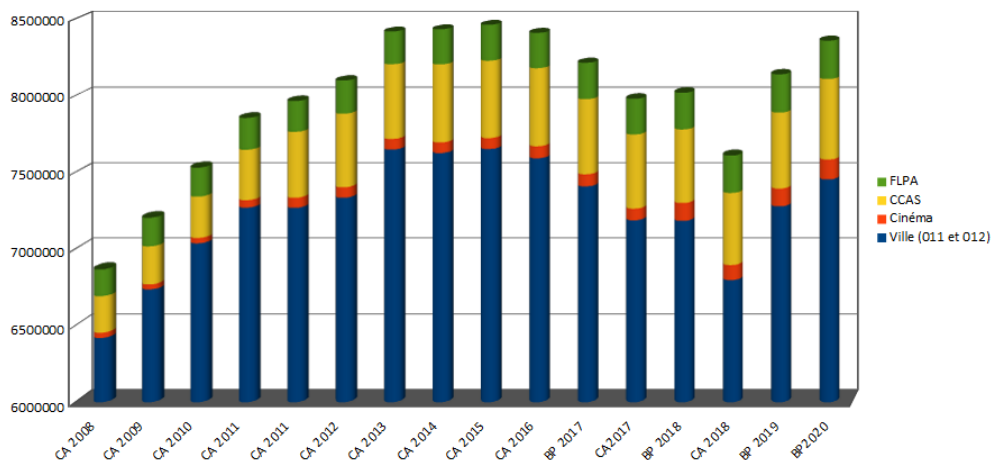


Dépenses ressources humaines « retraitées » Masse salariale directe (012) et indirecte (011)



NB : Masse salariale net hors frais facturés
 CA 2017 : Transfert médiathèque 269 k€
 CA 2018 : Transfert centre de loisirs DSP 233 k€

Dépenses ressources humaines agrégées



Evolution des effectifs budgétaires

POLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution sur 6 ans
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	45,40	42,56	43,22	43,56	42,68	41,87	-7,78 %
ANIMATION VIE LOCALE	30,90	37,63	34,93	29,71	31,15	31,37	1,52 %
COMMUNICATION RELATIONS PUBLIQUES	11,75	8,24	5,17	4,32	4,11	3,8	-67,65 %
DIRECTION GÉNÉRALE	14,07	14,07	13,59	12,38	12,71	13,01	-7,51 %
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	77,20	77,20	75,28	72,63	62,21	60,21	-22,00 %
RESSOURCES ET MOYENS	15,23	15,23	14,81	14,84	14,51	15,63	2,57 %
CCAS/Charminelle	0,00	1,13	2,47	4,58	5,36	5,4	
DSP MJC					2,5	2,5	
TOTAL	194,54	196,06	189,47	182,03	175,22	173,78	-10,67 %

NB : médiathèque = 6,59 ETP
 NB : DSP = 8,1 ETP
 Dont 2,5 mis à dispo. MJC pour DSP

Atténuation de produits

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3 259 118	3 483 788	3 661 623
Dépenses de personnel	6 971 118	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50 101	79 500	41 100
FPIC	40 101	29 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148	208 505	190 000
Charges exceptionnelles	117 359	123 395	162 387
Dépenses imprévues	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

➤ Evolution par rapport au BP 2019

- Exonération de la pénalité SRU
- Correction écriture FPIC

Autres charges de gestion courante

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
<i>Charges à caractère général</i>	3 259 118	3 483 788	3 661 623
<i>Dépenses de personnel</i>	6 971 118	7 500 300	7 647 800
<i>Atténuation de produits</i>	50 101	79 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860	1 470 283	1 409 219
<i>Indemnités des élus</i>	123 021	137 400	137 400
SDIS	227 421	232 000	233 989
CCAS	550 357	636 630	655 500
<i>Subventions aux associations</i>	309 632	452 963	371 320
Autres	51 428	11 290	11 010
<i>Charges financières</i>	224 148	208 505	190 000
<i>Charges exceptionnelles</i>	117 359	123 395	162 387
<i>Dépenses imprévues</i>	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

Evolution par rapport au BP 2019

- ♦ Subvention CCAS majorée : compensation du poste supplémentaire créé en 2019 d'animateur
- ♦ Subvention aux associations - 94 k€ changement affectation crédits DSP MJC au chap 011 contrat de service

Charges financières

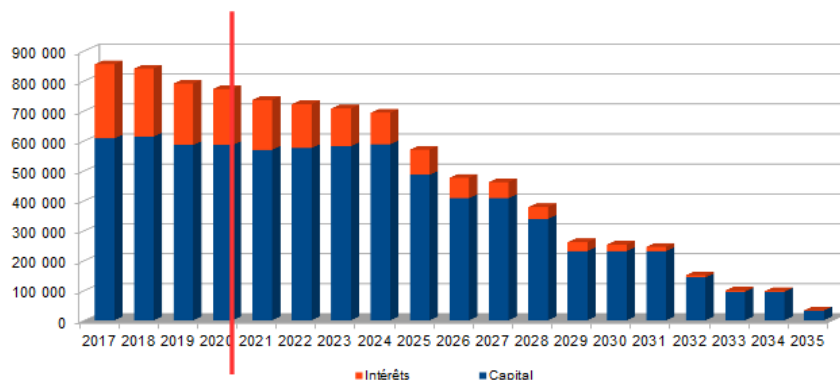
	CA 2018	BP 2019	BP 2020
<i>Charges à caractère général</i>	3 259 118	3 483 788	3 661 623
<i>Dépenses de personnel</i>	6 971 118	7 500 300	7 647 800
<i>Atténuation de produits</i>	50 101	79 500	41 100
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 261 860	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148	208 505	190 000
<i>Charges exceptionnelles</i>	117 359	123 395	162 387
<i>Dépenses imprévues</i>	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

Baisse due :

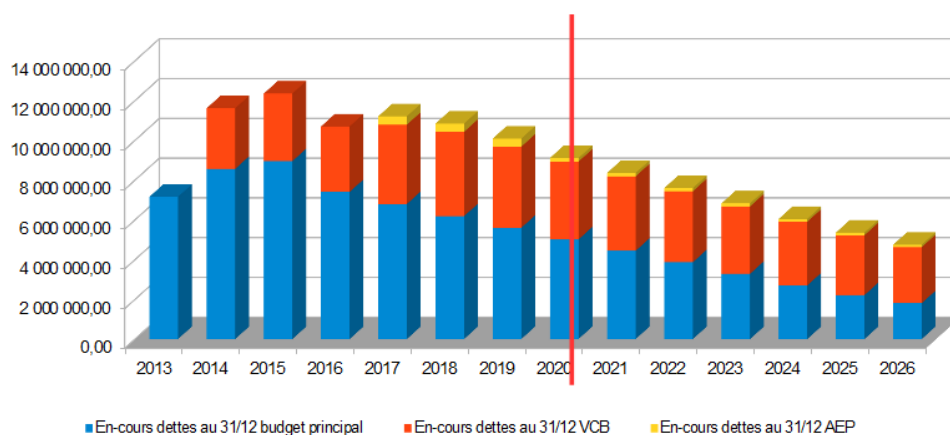
- ♦ Pas de nouvel emprunt
- ♦ Evolution naturelle du remboursement capital / intérêts

Evolution de la dette « actuelle »

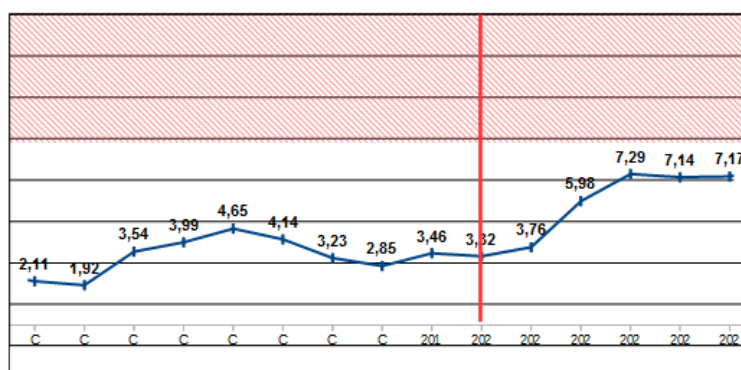
Extinction en annuité



Evolution de la dette « actuelle » agrégée



Capacité de désendettement En fonction du PPI « actuel »



Charges exceptionnelles

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3 259 118	3 483 788	3 661 623
Dépenses de personnel	6 971 118	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50 101	79 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148	208 505	190 000
Charges exceptionnelles	117 359	123 395	162 387
Dépenses imprévues	0	112 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

➤ Subvention du cinéma + 33 k€

Dépenses imprévues

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	3 259 118	3 483 788	3 661 623
Dépenses de personnel	6 971 118	7 500 300	7 647 800
Atténuation de produits	50 101	79 500	41 100
Autres charges de gestion courante	1 261 860	1 470 283	1 409 219
Charges financières	224 148	208 505	190 000
Charges exceptionnelles	117 359	123 395	162 387
Dépenses imprévues	0	112 000	200 000
TOTAL DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 883 705	12 977 771	13 312 129

➤ Dépenses imprévues
(diminution des marges...)

Les recettes de fonctionnement

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

Produits des services

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Restauration scolaire	388 142	370 000	375 700
Crèche	223 997	217 000	220 000
Reversement CCAS	269 884	294 292	294 370
Ecole de musique	69 262	60 000	65 000
Piscine	50 797	45 000	47 000
Autres	187 436	125 825	143 970
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

➤ Autres
 ♦ Coupe de bois +7 k€
 ♦ Concession cimetières + 7 k€

Impôts et taxes

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Impôts locaux	5 339 216	5 469 720	5 530 000
Reversement CAPV	5 104 477	5 107 863	5 107 863
Autres	734 630	541 500	568 500
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

> Impôts locaux

Ajustement à la hausse au regard du perçu 2019

Dotations et subventions

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
DGF et autres dotations Etat	366 816	275 200	265 500
CAF	574 859	547 635	555 150
Département et Région	39 679	53 119	59 119
Emplois d'avenir	7 215	0	0
Autres	108 226	87 200	78 885
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

> État

Perte totale de la DGF

Autres produits de gestion courante

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

> Crédits reconduits

Atténuation de charges

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

➤ Remboursement FIPHFP : frais de transport moins élevés que prévus au BP 2019

Produits exceptionnels et financiers

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services	1 189 517	1 112 117	1 146 040
Impôts et taxes	11 178 323	11 119 083	11 206 363
Dotations et subventions	1 096 795	963 154	958 654
Autres produits de gestion courante (loyers)	456 136	426 000	426 000
Atténuation de charges	96 538	28 000	17 500
Produits exceptionnels et financiers	465 792	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 483 100	13 648 354	13 754 557

➤ CA 2018 : Vente maisons et terrains Avenue Chapays

Les grands équilibres d'investissement

Dépenses

	BP 2020
Immobilisations incorporelles	50 700
Subventions	90 750
Immobilisations corporelles	292 428
Immobilisations en cours	2 964 280
Dotations	341 096
Emprunts	590 120
Autres Immobilisations	0
Dépenses imprévues	50 000
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 379 374
Opérations d'ordre	20 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 399 374

Recettes

	BP 2020
Subventions	1 103 903
Emprunts	2 291 985
Dotations	275 000
Autres immobilisations	0
Produits de cessions	266 058
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 936 946
Opérations d'ordre	350 000
Virement section de fonctionnement	112 428
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 399 374

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES PPI	2 691 266
DEPENSES HORS PPI	1 068 108
DEPENSES INVESTISSEMENT	3 759 374
EMPRUNT	590 000
DEPENSES IMPREVUES	50 000
TOTAL DEPENSES	4 399 374

Dépenses d'investissement Opération plan pluriannuel d'investissement

BOURG VIEUX	1 533 170
PLD PAVE	400 000
ACCESSIBILITE BATIMENTS	95 000
EGLISES	92 000
TAXE D'AMENAGEMENT CAPV	341 096
PEM POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	230 000
TOTAL PPI	2 691 266

Dépenses d'investissement Hors opération plan pluriannuel d'investissement

FLOTTE VEHICULES TECHNIQUES ADTU	63 500
AMENAGEMENT URBAIN	107 280
VOIRIE	334 000
ECLAIRAGE PUBLIC	22 000
SIGNALISATION	13 610
MOBILIER URBAIN	120
PROPRETE	9 000
ESPACES VERTS	11 000
AMENAGEMENT ESPACES NATURELS	10 000
LOGEMENTS COMMUNAUX	10 000
DIVERS BATIMENTS	4 000
EXTENSION CONFORTEMENT ERDF	10 000
CTM	95 000
ANIMATION	11 960
ENSEMBLE SPORTIF PIGNEGUY	2 000
PISCINE	19 600
ECOLE DE MUSIQUE	10 000
ESPACE XAVIER JOUVIN	5 000
FLOTTE VEHICULES LEGERS	30 000
SECURITE PM	14 500
CINISTIERES	5 000
INFORMATIQUE	120 700
INFORMATIQUE DES ECOLES	20 000
CRECHE	36 400
DIVERS GROUPES SCOLAIRES MATERIEL	9 215
GRUPE SCOLAIRE DEBELLE	6 630
GRUPE SCOLAIRE ACHARD	32 070
GRUPE SCOLAIRE STENDHAL	6 725
GRUPE SCOLAIRE STRAVINSKI	1 628
DIVERS MATERIEL ENTRETIEN LOCAUX	3 000
TRAVAUX EN REGIE / FLUX FINANCIERS	20 000
HOTEL DE VILLE	25 000
TOTAL OPERATIONS	1 068 108

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
RECETTES PPI	1 313 442
RECETTES HORS PPI	156 519
RECETTES INVESTISSEMENT	1 469 961
EMPRUNT	2 291 985
FCTVA	175 000
AMORTISSEMENTS	350 000
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	112 428
TOTAL RECETTES	4 399 374

Budget Primitif 2020 - Cinéma le CAP

Sur la base prévisionnelle de 28 120 entrées

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	CA 2018	TOTAL BUDGET 2019	BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Opérations d'ordre/transferts	023	0	16 800	7 450
	042	14 351	24 500	77 500
DEPENSES D'ORDRE		14 351	41 300	84 950
Dépenses courantes	011	127 831	140 390	137 040
Dépenses de personnel	012	114 962	115 165	129 230
Charges diverses et redevances	65	1 881	2 000	2 000
Intérêts d'emprunts	66	3 477	3 485	3 430
DEPENSES REELLES		248 151	261 040	271 700
TOTAL DEPENSES		262 503	302 340	356 650
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Opérations d'ordre/transferts	042	10 111	24 000	44 950
RECETTES D'ORDRE		10 111	24 000	44 950
Produits des services	70	134 658	152 745	152 724
Subventions et participations	74	118 833	125 595	158 976
Recettes exceptionnelles	77	1 500		
RECETTES REELLES		254 892	278 340	311 700
TOTAL RECETTES		265 003	302 340	356 650

Budget Primitif 2020 - Cinéma le CAP

SECTION D'INVESTISSEMENT	CHAPITRE	CA 2018	TOTAL BUDGET 2019	BP 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Opérations d'ordre/transferts	040	10 111	24 000	44 950
DEPENSES D'ORDRE		10 111	24 000	44 950
Emprunt	16	9 165	112 110	125 000
Matériel et travaux	21	133 473	10 773	7 000
Travaux en cours	23	397 957	5 692	
DEPENSES REELLES		540 596	128 575	132 000
TOTAL DEPENSES		550 706	152 575	176 950
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Virement de la section de fonct.	021	0	16 800	7 450
Amortissements	040	14 351	24 500	77 500
RECETTES D'ORDRE		14 351	41 300	84 950
FCTVA	10	7 809	97 500	87 100
Subventions et participations	13	207 000	329 000	4 900
Avances versées sur immobilisations	23	6 308		
RECETTES REELLES		221 116	426 500	92 000
TOTAL RECETTES		235 467	467 800	176 950

Budget Voreppe Chaleur Bois

Le réseau « centre ville »

Une chaudière bois, de 2 200 KW

La chaudière bois de l'OPAC de 500 KW

Les chaudières gaz de l'OPAC et de Pluralis de 4 300 KW (secours et pointes)



Longueur de 5 Kms, il dessert 22 sous-stations

Puissance souscrite de 6 850 Kw, 8 950 Mwh

Le réseau « des Bannettes »

Une chaudière bois, de 600 KW

Une centrale solaire thermique de 100 KW,

Les chaudières gaz de la piscine de 600 KW (secours et pointes)



Longueur de 1 Km, il dessert 12 sous-stations

Puissance souscrite de 1 280 Kw, 1 900 Mwh

Budget de fonctionnement

- Achat d'énergie 378 k€
- Maintenance/service 163 k€
- Remboursement de frais à la commune 15 k€
- Enveloppe prévue pour le paiement des impôts 55 k€
- Produit des services 975 k€

DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère générale	522 216	613 850	647 140
Intérêt de la dette	126 507	133 000	127 000
Charges exceptionnelles	0	20 000	5 000
Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement	149 969	219 390	251 860
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	798 692	986 240	1 031 000

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Redevance	692 290	813 240	890 000
Taxe raccordement	61 440	117 000	85 000
amortissement subv	55 736	56 000	56 000
Opérations d'ordre	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	809 466	986 240	1 031 000

Budget d'investissement

- Extension réseau ZAC de l'Hoirie

DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Emprunts	144 719	162 000	166 000
Terrain nus	0	0	0
Installation, matériel en cours	1 045 281	733 000	200 000
Opération d'ordre, transfert	55 736	56 000	56 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 245 736	951 000	422 000

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Subvention	478 542	671 910	82 000
Emprunts	400 000	59 700	88 140
Avance remboursée	8 250		
Opération d'ordre, transfert	149 969	219 390	251 860
Reserves	20 429		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 057 190	951 000	422 000

Finances – Tarification 2020 - Budget annexe Voreppe Chaleur Bois

> Moyenne d'augmentation de 2,3 %

Poste		unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	€/MWh	39,70	41,88
Abonnement	R2	€/KW	55,85	58,92
Part entretien maintenance P2	r21+r22		24,35	25,69
Part gros renouvellement P3	r23		3,27	3,45
Part investissement P4	r24		28,23	29,78

Tarification 2019

Poste		unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	€/MWh	38,80	40,93
Abonnement	R2	€/KW	54,60	57,60
Part entretien maintenance P2	r21+r22		23,80	25,11
Part gros renouvellement P3	r23		3,20	3,38
Part investissement P4	r24		27,60	29,12

Finances – Tarification 2020 - Budget annexe Voreppe Chaleur Bois

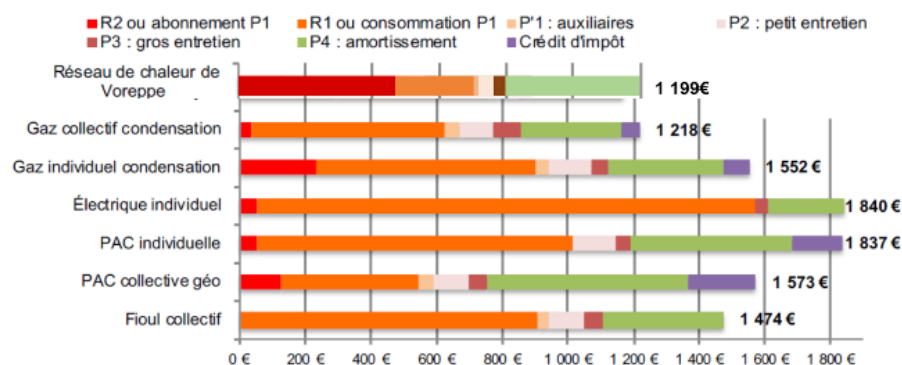
Le prix de vente de la chaleur aux abonnés est identique sur les deux réseaux

> En moyenne : 82,58 € TTC/MWh en 2019

R1 (consommation) : 40,93 € TTC/MWh,

R2 (abonnement) : 57,60 € TTC/KW.

Coût global logement moyen T3 (170 kWh/m²)



8931 - Finances – Budget primitif 2020 – Budget principal de la Ville

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2019,

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 483 788,00	0,00	3 661 623,00	3 661 623,00	3 661 623,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 500 300,00	0,00	7 647 800,00	7 647 800,00	7 647 800,00
014	Atténuations de produits	79 500,00	0,00	41 100,00	41 100,00	41 100,00
65	Autres charges de gestion courante	1 470 283,00	0,00	1 409 219,00	1 409 219,00	1 409 219,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 533 871,00	0,00	12 759 742,00	12 759 742,00	12 759 742,00
66	Charges financières	208 505,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	123 395,00	0,00	162 387,00	162 387,00	162 387,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	112 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 977 771,00	0,00	13 312 129,00	13 312 129,00	13 312 129,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	345 583,00		112 428,00	112 428,00	112 428,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	345 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		690 583,00		462 428,00	462 428,00	462 428,00
TOTAL		13 668 354,00	0,00	13 774 557,00	13 774 557,00	13 774 557,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 774 557,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	28 000,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 112 117,00	0,00	1 146 040,00	1 146 040,00	1 146 040,00
73	Impôts et taxes	11 119 083,00	0,00	11 206 363,00	11 206 363,00	11 206 363,00
74	Dotations et participations	963 154,00	0,00	958 654,00	958 654,00	958 654,00
75	Autres produits de gestion courante	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 648 354,00	0,00	13 754 557,00	13 754 557,00	13 754 557,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 648 354,00	0,00	13 754 557,00	13 754 557,00	13 754 557,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		13 668 354,00	0,00	13 774 557,00	13 774 557,00	13 774 557,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 774 557,00
--	----------------------

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 000,00	0,00	50 700,00	50 700,00	50 700,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	90 750,00	90 750,00	90 750,00
21	Immobilisations corporelles	286 500,00	0,00	292 428,00	292 428,00	292 428,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 555 198,00	0,00	2 964 280,00	2 964 280,00	2 964 280,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 916 698,00	0,00	3 398 158,00	3 398 158,00	3 398 158,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	71 000,00	0,00	341 096,00	341 096,00	341 096,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	590 120,00	590 120,00	590 120,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	721 000,00	0,00	981 216,00	981 216,00	981 216,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 637 698,00	0,00	4 379 374,00	4 379 374,00	4 379 374,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	3 657 698,00	0,00	4 399 374,00	4 399 374,00	4 399 374,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 399 374,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	171 200,00	0,00	1 103 903,00	1 103 903,00	1 103 903,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 218 290,00	0,00	2 291 985,00	2 291 985,00	2 291 985,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 389 490,00	0,00	3 395 888,00	3 395 888,00	3 395 888,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	310 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	62 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	204 925,00	0,00	266 058,00	266 058,00	266 058,00
	Total des recettes financières	577 625,00	0,00	541 058,00	541 058,00	541 058,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 967 115,00	0,00	3 936 946,00	3 936 946,00	3 936 946,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	345 583,00		112 428,00	112 428,00	112 428,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	345 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	690 583,00		462 428,00	462 428,00	462 428,00

+

TOTAL	3 657 698,00	0,00	4 399 374,00	4 399 374,00	4 399 374,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

=

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 399 374,00
---	---------------------

Vu l'avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 4 oppositions et 2 abstentions :

- d'adopter le Budget Principal de la Ville tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Luc REMOND rappelle que ce budget, dernier de ce mandat, sera exécuté par la prochaine municipalité. Il se veut dans la continuité, notamment sur les paramètres financiers qui ont été appliqués depuis le début du mandat : baisse de la dette, maîtrise des dépenses et stabilité fiscale. Il souligne qu'il est normal et honnête de laisser la prochaine municipalité voter les taux d'imposition. Ce budget primitif permettra d'engager des investissements importants dans de bonnes conditions budgétaires. Le projet important de l'école maternelle Debelle avec la restauration scolaire et le plateau sportif représente 6,3 M€. Les projets les plus importants du Plan Pluriannuel d'Investissement : extension de la gendarmerie, 2ème phase de l'opération d'aménagement du Centre Bourg et la rénovation des églises malgré 1 M€ en moins de Dotation Globale de Fonctionnement.

Laurent GODARD regrette de ne pas avoir eu le compte administratif 2019, disponible depuis janvier.

Intervention de Laurent GODARD :

« Ce budget est le dernier du mandat et permet de tirer quelques constats de la politique menée sur les 6 dernières années.

- les dépenses de personnels, à périmètre constant augmentent de 10,2 % soit un rythme moyen annuel de 1,4 %
- les charges à caractère général, retraitées elles aussi (DSP périscolaire), augmentent de 20 % soit un rythme annuel de 2,6 %
- Ces chiffres se situent dans les évolutions constatées généralement sur un mandat. Ils n'ont rien d'exceptionnels.
- Le fonds de roulement de la commune est de plusieurs millions d'euros depuis plusieurs années. C'est problématique car cet argent issu des impôts des Voreppins se dévalue chaque année du taux d'inflation des mairies ce qui représente près de 200 k€ de perte sèche cumulée sur le mandat

Vous mettez en avant de thésauriser pour investir plus tard. Mais qui peut se permettre cette gestion ? Je reprendrai l'analogie du « cadre en CDI qui fait dormir sa famille sous la tente en attendant de payer la maison comptant ». Qui aujourd'hui paye sa maison cash ?

Vous avez décidé, pour vous permettre cela, de repousser systématiquement certains investissements comme par exemple la restructuration urbaine de Bourg-Vieux (quelles que soient les raisons que vous affichez), les aménagements prévus dans le plan local des déplacements (vous contentant de saucissonner en tronçons au gré d'autres projets) ou d'annuler certains travaux d'isolation de nos bâtiments (toit du gymnase de Pigneguy, fenêtres de la crèche, nous y reviendrons)

Oui, il faut être vigilants sur nos emprunts et notre capacité à les rembourser. Vous prêchez un convaincu. Mais en l'état vous cherchez à faire peur en forçant le trait. Vous savez pertinemment que notre capacité de désendettement n'a jamais bien dépassé les 4 années alors que le seuil de vigilance des finances publiques est à 8 années et le seuil d'alerte à 12 années. En dessous de ces seuils, les communes ont tout à fait les moyens de rembourser ces emprunts d'investissements sans augmenter les impôts.

Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Il est évident que mon propos ne vise pas à mettre Voreppe sur la paille (qui le veut ?) mais simplement à ce que les Voreppins aient un juste retour sur les impôts qu'ils payent et que l'argent ne soit pas gaspillé.

Nous regrettons simplement que vous ne soyez pas dans une gestion plus pro-active de nos ressources.

Concernant le budget 2020,

- Les charges de personnel augmentent de 1,96 %. Après quelques années de modération, ce rythme est au-dessus du GVT (augmentation naturelle) et les efforts demandés les années précédentes pourront à ce rythme vite être gommés alors même que certains services municipaux peuvent désormais se retrouver en grande difficulté pour remplir leur mission quand vous décidez de ne pas remplacer les agents malades.
- Les charges à caractère général augmentent de 5,11 %. Cette augmentation est trop forte par rapport à nos ressources. Ce rythme n'est pas soutenable et pourrait conduire à un effet ciseau (nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes). C'est là un fort point de vigilance !
- Vous découvrez aujourd'hui en séance un PPI à 5 ans. Nous ne savons pas ce qu'il contient. Nous constatons encore une fois qu'un PPI à 10 ans n'est pas présenté. Il permettrait pourtant d'anticiper à moyen terme les besoins de notre commune et de piloter régulièrement nos ressources et dépenses de manière efficace. Nous avons bien compris que vous ne vouliez pas en présenter un et préférerez décider des réalisations au coup par coup. Ce n'est pas notre conception d'une gestion saine et transparente de nos finances. Un PPI est un outil dynamique de gestion de nos ressources et des investissements nécessaires sur le moyen terme. Vous vous en privez et c'est bien dommage

Nous n'allons pas rentrer dans le détail ligne à ligne de ce budget, mais tenons à souligner quelques points de désaccord profond que nous avons d'ailleurs signalé à chaque fois en commission

- Ce budget acte l'armement de notre police municipale par une ligne d'achat spécifique. Malgré nos demandes, vous décidez d'armer cette police du quotidien sans qu'ait eu lieu une discussion sur la nature et le périmètre de son activité. Vous ne voulez pas en parler et préférez les effets d'annonce. Nous sommes fermement opposés à cette manière de conduire ce genre de dossier pourtant majeur pour la sûreté des Voreppins
- Le budget d'investissement d'informatique représente de grosses dépenses. Bien que vous vous y soyez refusé jusqu'à maintenant, notre commune aura tout intérêt à étudier sérieusement la mutualisation avec le Pays Voironnais. Mais cela demande un travail réel d'analyse de quelle partie transférer. Le but n'est pas le tout ou rien, je transfère ou pas, mais bien de travailler avec le Pays Voironnais pour définir le périmètre et ne pas se contenter de se comporter en client achetant sur étagère avec un simple « Combien ça coûte ? Combien je gagne ? ». La mutualisation avec la CAPV n'est que ce l'on en fait. On l'a bien vu avec la

réussite sur les médiathèques quand nous avons lancé le travail en 2012. En l'état, cette dynamique est bloquée. Il faudra bien la débloquer.

- Des salles de la crèche nécessitent une climatisation. Nous avons une illustration des étés de plus en plus chauds que nous constatons depuis quelques années dans notre région. Si nous ne remettons pas en question le bien fondé de cette action, nous ne pouvons accepter que le problème ne soit pas traité dans sa globalité. Les fenêtres vieillissantes sont mal isolées et nécessitent d'être changées. Pourquoi ne pas le faire (alors qu'on l'avait déjà évoqué il y a quelques années à l'occasion d'un vote de budget). Ce que vous proposez, c'est de climatiser des salles alors que les fenêtres fuient. Ce n'est absolument pas cohérent. Et nous ne parlerons pas de la végétalisation des abords qui permettrait de faire baisser la température
- La chaudière du restaurant Achard doit être changée. Vous avez opté pour une chaudière gaz alors que le réseau de chaleur bois arrive dans l'école. Ce point avait d'ailleurs fait le même débat l'année dernière (budget 2019). je cite le compte rendu.
« *Luc REMOND précise que pour l'école Achard, la chaudière ne figure plus au budget et que le choix s'oriente vers Voreppe Chaleur Bois.* » Là encore c'est un choix incohérent que nous ne partageons pas.

Je vais m'arrêter là.

Pour conclure, la structure financière de Voreppe est saine depuis près de 40 ans. Année après année, les budgets en profitent et s'appuient dessus. Le budget présenté cette année dégrade cette situation avec un possible effet ciseau, des dépenses pas toujours correctement budgétées ou maîtrisées et certains choix incohérents.

Nous ne voterons donc pas ce budget »

Luc REMOND s'attendait à ces remarques. Cependant il tient à rappeler l'histoire. Il fait remarquer que les souhaits de l'opposition par rapport à la dette, de la souscription d'un emprunt, que la commune avait un matelas. Il précise que le matelas diminue et qu'un emprunt est inscrit au BP qui disparaîtra lors du vote du compte administratif et le résultat sera affecté en place et lieu ce qui va faire diminuer les réserves. Cette gestion permet en effet de ne pas emprunter. En 2008, il rappelle que lors de l'arrivée de l'opposition à la gestion de commune, la dette était de 5,910 M€ et lors de leur départ elle était de 8,564 M€, ce qu'on appelle une gestion de dette. La commune a été endettée et seulement 22 M€ d'investissement ont été effectués. En ce qui concerne l'épargne par habitant, elle était de 310 € en 2008 et 219 € en 2014. Depuis 2014, au changement de municipalité, la commune est revenue à un endettement de 5 M€ malgré une période compliquée (DGF en moins) et des investissements ont été réalisés pour un montant de 28,2 M€. Une certaine vigilance a été observée. De plus, l'épargne par habitant est restée stable, en 2020 elle est de 222 €/habitant.

Le bilan pour le mandat précédent : peu d'investissement, endettement de la commune et capacité d'épargne par habitant en baisse, contrairement au mandat que nous venons de terminer. De plus les taux d'imposition ont baissé suite au transfert de compétences ce qui n'est pas forcément le choix de toutes les communes du Pays Voironnais.

Concernant la réhabilitation de Bourg Vieux dans le PPI, il précise que pour inscrire les crédits nécessaires, les dépenses, aussi bien dans leur temporalité que leurs montants, doivent être connues et non inscrites au hasard. La 1ère phase va se terminer d'ici la fin

de l'année, pour les deux autres phases à venir, la commune attend l'estimation de Pluralis afin de pouvoir inscrire les dépenses nécessaires.

À ce jour, la mutualisation qui a été faite au niveau du Pays Voironnais pour les services informatiques et ressources humaines, n'a pas prouvé qu'elle pouvait dégager des économies globales. Il a fallu rajouter 2 postes au service ressources humaines et les missions du service informatique ont explosé. Il préfère être prudent. Pour ce qui est du transfert de la médiathèque, le montant transféré et le coût réel de la lecture publique est différent.

En ce qui concerne le raccordement du restaurant scolaire à la chaufferie de Volouise, le raccordement coûtait 25 000 €. Le choix de l'achat d'une chaudière à gaz 5 000 € a été fait. Si à l'avenir, le restaurant scolaire était amené à être refait, le raccordement à Voreppe Chaleur Bois sera étudié mais aujourd'hui même si nous sommes dans une transition écologique, ce choix n'est pas rentable.

Dans le PPI, 1 M€ est consacré à l'entretien du patrimoine. Il faut rester vigilant puisque la taxe d'habitation va être supprimée. L'État va t'il la compenser intégralement...

Jean-Louis SOUBEYROUX précise que Voreppe n'a pas refusé la mutualisation de son service informatique mais que cette mutualisation ne lui a pas encore été proposée. En effet, elle a été proposée à Billieu et Charnècles uniquement pour expérimentation. Le calcul des coûts financiers et humains sont établis sur un plan de mutualisation de 3 ans. Dix communes devraient être intégrées chaque année. Le service devrait passer à terme de 11 informaticiens à 20. Une décision doit être prise pour l'embauche de ces informaticiens et ainsi proposer à d'autres communes la mutualisation. Si un ou deux postes sont obtenus, elle sera proposée à de petites communes. Voreppe, avec ses 150 postes informatiques, ne pourra l'intégrer que dans sa 3ème année une fois que les embauches auront été faites.

Luc REMOND souligne qu'il veut bien que la commune fasse partie de cette mutualisation mais il faut que cette opération soit rentable, il s'agit d'argent public.

Stéphane LOPEZ précise que pour isoler la toiture du gymnase Pineguy, il faut renforcer la structure, l'amortissement se ferait alors sur 40 ans. Il évoque le fait que la règle du bon sens doit primer sur le dogme.

Olivier GOY revient sur l'augmentation du personnel de 10,2 % qui a été constatée. En effet, l'effectif était en 2014 de 194,54 ETP et 173,78 ETP en 2019. Il s'interroge donc sur cette augmentation annoncée puisqu'on peut compter 6,06 ETP en moins. Par contre, il fait remarquer que de 2008 à 2014, il y a eu une augmentation de 21,7 %...

Michel MOLLIER rappelle les projets importants qui ont vu le jour au précédent mandat : la salle de l'Arrosoir et le Centre social et qu'il ne sait pas quelles traces cette municipalité va laisser.

Luc REMOND l'invite à lire son bilan de mandat qui a été distribué mais fait remarquer que laisser son nom sur un bâtiment ne l'intéresse pas, il veut répondre aux attentes des Voreppins

Anne GERIN tient à souligner qu'effectivement, sur cette année 2019, le budget personnel augmente un peu. Cette embauche supplémentaire, voulue par la municipalité, prendra la forme d'un contrat de mission (emploi non définitif) pour le projet de l'école

Debelle. Elle est surprise puisque chaque année, depuis 6 ans, les mêmes enveloppes budgétaires dédiées à chaque opération sont votées dans le cadre du PPI.

Laurent GODARD précise qu'un PPI ne doit pas être présenté à 1 an mais à 10 ans avec une liste de projets. Les 10 % d'augmentation de charges de personnel alors que les ETP sont en baisse s'explique par l'augmentation des charges patronales, le GVT (1,2 à 1,5%). Notre augmentation de 21 % s'explique par la revalorisation du régime indemnitaire qui était très bas, une évolution annuelle de 2,5 %. Les charges annuelles représentaient 0,3 % alors qu'aujourd'hui, elles se montent à 2,6 %.

Pour le projet «Athador», il y a eu une erreur de chiffrage dès le départ pour le bureau d'études. Il ne comprend pas pourquoi la commune veut attendre entre 3 et 6 mois puisque de toute évidence le projet aurait été réalisé. Il ne comprend pas que la politique de la METRO soit remise en question sans être élu de cette collectivité, puisque celle-ci paiera les vides de four, comme prévu dans la convention. Il ne comprend pas pourquoi la commune veut batailler avec le Pays Voironnais qui n'a plus de centre de tri à brève échéance.

En ce qui concerne la mutualisation qu'il soutient, le service informatique des petites communes est généralement pris en charge par un adjoint. Il regrette que la commune de Voreppe, en tant que grosse commune, ait des spécificités de mutualisation qui ne rentrent pas en compte dans le cadre du Groupe Fermé d'Utilisateurs. Ainsi, pour les achats de fibre optique, de firewall, l'hébergement des mails... une discussion aurait pu avoir lieu avec le Pays Voironnais. C'est un choix de travail.

Concernant cette mutualisation, il remercie Monsieur Soubeyroux pour son implication mais elle reste un échec puisque les communes ne sont pas volontaires pour adhérer. Il pense que le travail est la base d'une réussite.

Luc REMOND précise qu'il ne rejoint une mutualisation que lorsque celle-ci fonctionne. Il précise que sur la présentation du DOB 2020 en décembre 2019, le PPI a bien été présenté jusqu'à 2025.

Laurent GODARD rajoute que l'emprunt reproché de 8 M€ a été effectué pour les projets de l'Arrosoir et du Centre social. Aujourd'hui une capacité d'emprunt de 5 M€ n'a pas servi à réaliser de projets.

Luc REMOND précise qu'il réalise des travaux lorsque des besoins sont réels.

Olivier GOY remercie l'ensemble des services et des agents de la commune qui sont investis dans leur travail ainsi que les organisations syndicales avec lesquelles il a travaillé avec un réel dialogue pendant 6 ans.

8932 - Finances – Budget primitif 2020 – Budget annexe Cinéma le CAP

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu le rapport et le projet de budget présentés,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2019,

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 390,00	0,00	137 040,00	137 040,00	137 040,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	115 165,00	0,00	129 230,00	129 230,00	129 230,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		257 555,00	0,00	268 270,00	268 270,00	268 270,00
66	Charges financières	3 485,00	0,00	3 430,00	3 430,00	3 430,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		261 040,00	0,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	16 800,00		7 450,00	7 450,00	7 450,00
	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	24 500,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		41 300,00		84 950,00	84 950,00	84 950,00
TOTAL		302 340,00	0,00	356 650,00	356 650,00	356 650,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	356 650,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	152 745,00	0,00	152 724,00	152 724,00	152 724,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	125 595,00	0,00	158 976,00	158 976,00	158 976,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		278 340,00	0,00	311 700,00	311 700,00	311 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		278 340,00	0,00	311 700,00	311 700,00	311 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	24 000,00		44 950,00	44 950,00	44 950,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		24 000,00		44 950,00	44 950,00	44 950,00
TOTAL		302 340,00	0,00	356 650,00	356 650,00	356 650,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	356 650,00
---	-------------------

Section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 000,00	0,00	87 100,00	87 100,00	87 100,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		95 000,00	0,00	87 100,00	87 100,00	87 100,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		95 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	16 800,00		7 450,00	7 450,00	7 450,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	24 500,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		41 300,00		84 950,00	84 950,00	84 950,00
TOTAL		136 300,00	0,00	176 950,00	176 950,00	176 950,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 950,00
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	104 300,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		104 300,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		112 300,00	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	24 000,00		44 950,00	44 950,00	44 950,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 000,00		44 950,00	44 950,00	44 950,00
TOTAL		136 300,00	0,00	176 950,00	176 950,00	176 950,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 950,00
---	-------------------

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget annexe Cinéma le CAP tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8933 - Finances – Budget primitif 2020 – Budget annexe Voreppe Chaleur Bois

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Conseiller municipal délégué au Budget, rappelle au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable M4,
 Vu le rapport et le projet de budget présentés,
 Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2019,

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	615 600,00	0,00	647 140,00	647 140,00	647 140,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		615 600,00	0,00	647 140,00	647 140,00	647 140,00
66	Charges financières	131 250,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		766 850,00	0,00	779 140,00	779 140,00	779 140,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	69 390,00		101 860,00	101 860,00	101 860,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		219 390,00		251 860,00	251 860,00	251 860,00
TOTAL		986 240,00	0,00	1 031 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	930 240,00	0,00	975 000,00	975 000,00	975 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		930 240,00	0,00	975 000,00	975 000,00	975 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		930 240,00	0,00	975 000,00	975 000,00	975 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
TOTAL		986 240,00	0,00	1 031 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 000,00
---	---------------------

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	733 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		733 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	162 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		162 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		895 000,00	0,00	366 000,00	366 000,00	366 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
TOTAL		951 000,00	0,00	422 000,00	422 000,00	422 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	671 910,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	59 700,00	0,00	88 140,00	88 140,00	88 140,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		731 610,00	0,00	170 140,00	170 140,00	170 140,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		731 610,00	0,00	170 140,00	170 140,00	170 140,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	69 390,00		101 860,00	101 860,00	101 860,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		219 390,00		251 860,00	251 860,00	251 860,00
TOTAL		951 000,00	0,00	422 000,00	422 000,00	422 000,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						422 000,00

Vu les avis favorables de la Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020 et du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 30 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'adopter le Budget annexe « Voreppe Chaleur Bois » tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8934 - Finances : Énergie – Tarification 2020 – Budget annexe « Voreppe chaleur Bois »

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Adjoint chargé de la politique de la ville, de la sécurité et de l'intercommunalité rappelle au Conseil municipal que le réseau « centre ville » de chaleur bois énergie est opérationnel depuis novembre 2015. Le réseau « des Bannettes » a été mis en service en mars 2018.

Le réseau « centre ville » de chaleur est alimenté par :

- Une **chaudière bois**, de **2 200 KW**
- La **chaudière bois de l'OPAC** de **500 KW**,
- Les **chaudières gaz de l'OPAC et de Pluralis** (secours)

D'une longueur de **5 Kms**, il dessert 22 sous-stations pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit une puissance souscrite de **6 850 Kw**, ainsi **8 950 Mwh** ont été livrés en 2019.

Le réseau « des Bannettes » de chaleur est alimenté par :

- Une **chaudière bois**, de **500 KW**,
- Une **centrale solaire thermique** de **100 KW**,
- Les **chaudières gaz de la piscine** (secours)

D'une longueur de **1 Km**, il dessert 12 sous-stations pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, soit une puissance souscrite de **1 280 Kw**, ainsi **1 900 Mwh** ont été livrés en 2019.

Pour 2019, il est proposé une augmentation globale du coût moyen de l'énergie de 2,3 % au vu de l'évolution des coûts des combustibles et du coût d'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur.

Le coût moyen est donc de 85,90 € TTC et se décompose ainsi :

Poste		unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	€/MWh	39,70	41,88
Abonnement	R2	€/KW	55,85	58,92
Part entretien maintenance P2	r21+r22		24,35	25,69
Part gros renouvellement P3	r23		3,27	3,45
Part investissement P4	r24		28,23	29,78

Le taux de TVA appliqué sur la facturation des termes R1 et R2 est de 5,5 %.(du fait de la qualité environnementale du réseau et dès lors que l'énergie utilisée est à 60 % d'origine renouvelable).

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 29 janvier 2020 et du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 30 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'adopter le tarif 2020 qui sera applicable dès le 1^{er} mars 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Fabienne Sentis demande qu'elle est l'augmentation du bois sur l'année.

Jean-Louis Soubeyroux répond que le bois n'a pas augmenté depuis 5 ans. Le gaz quant à lui est le fluide qui compense les arrêts de la chaleur bois pour 7 % et c'est un fluide qui fluctue régulièrement sur l'année. Les prix sont différents selon les moments de consommation. Le coût du contrat de maintenance ainsi que les investissements (augmentation des emprunts, charges...) explique l'augmentation des tarifs de l'abonnement.

Fabienne Sentis se questionne pour Bourg-Vieux.

Luc Rémond explique que Pluralis et l'association des locataires se sont réunis avec la régie Voreppe Chaleur Bois pour expliquer les différences entre Volouise et Bourg-Vieux. Pluralis, suite aux réhabilitations de la moitié des logements, doit retravailler sur son besoin en énergie. Il précise que pour Volouise, la commune paie un droit d'usage pour l'utilisation de la chaufferie qui appartient à l'OPAC, ce qui n'est pas le cas pour Bourg-Vieux. De plus, la loi autorise le bailleur à facturer le P3 dans les charges ou à le prendre sur ses fonds propres, ce qui est le cas de l'OPAC. Pluralis a fait l'autre choix. Cela explique les différences de facturation liées aux choix des bailleurs. Pluralis travaille aussi sur la quote part concernant la facturation de l'eau chaude et du chauffage. De ce fait, avec les réhabilitations, les puissances en kW souscrites peuvent être revues à la baisse. L'échangeur qui sera installé sera basé sur les besoins maximums. La chaufferie de Bourg-Vieux qui vient en renfort de nos chaufferies est là aussi pour combler les pointes (puissance maxi de la chaufferie bois de 2 200 Kw).

Fabienne Sentis regrette qu'il n'y ait pas eu de dialogue dès le départ depuis la mise en route puisque l'objectif de la chaufferie bois n'est pas de mettre en difficulté les locataires.

Luc Rémond souligne que la chaufferie bois n'est pas responsable puisqu'il a fallu un certain temps d'adaptation à Pluralis pour appréhender les choses. En ce qui concerne l'augmentation des tarifs, la prospective a été présentée avec la hausse des investissements et le nombre croissant des abonnés au fur et à mesure de leur arrivée. De ce fait, lorsque nous aurons tous les abonnés les tarifs seront lissés et le prix du Kw sera stabilisé.

Salima Ichba demande si l'abonné lambda est conscient durant plusieurs années de l'augmentation, chaque année, d'environ 2,5 % de son abonnement.

Jean-Louis Soubeyroux précise que le contrat qu'il signe indique bien la révision annuelle des prix. De plus, dès le départ un technicien spécialiste calcule la puissance dont il a besoin. Ensuite, sa consommation est observée sur une année et son contrat est réajusté à la hausse ou à la baisse, en fonction de sa consommation réelle. Il présente un graphique édité par une revue professionnelle indépendante sur les différentes façons de se chauffer pour le même type de logement. Il montre bien que le réseau Voreppe Chaleur Bois est avantageux puisqu'il représente 1 199 €/an alors que le gaz collectif représente 1 218 €/an.

8935 - Administration générale - Evolution des statuts de la régie «Voreppe Chaleur Bois»

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Adjoint chargé de la politique de la ville, de la sécurité et de l'intercommunalité rappelle au Conseil municipal que, lors de sa création au 1^{er} janvier 2014 la régie dénommée «Voreppe chaleur bois », par le Conseil municipal du 18 novembre 2013, avait pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville.

La Ville de Voreppe a montré sa volonté politique en matière de développement des énergies renouvelable de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en s'engageant volontairement dans la création de deux réseaux de chaleur bois énergie et une centrale solaire (eau chaude et chauffage).

La volonté politique de mener à bien une transition énergétique cohérente et structurée sur l'ensemble du territoire conduit à l'évolution des statuts de la régie pour permettre l'usage d'autres énergies renouvelables, comme le solaire, tant sur le plan de la production directe de chaleur (eau chaude et chauffage) que sur la production, l'autoconsommation et la vente d'énergie électrique renouvelable.

Ainsi il est proposé de modifier l'article 1 « objet » des statuts :

Crée le 1er janvier 2014 par délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2013, la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Voreppe Chaleur Bois » sera à partir du 1^{er} mars 2020 dénommée :

«Voreppe Énergies Renouvelables »

Cette régie a pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial de production et de distribution d'énergie calorifique et la production, l'autoconsommation et la vente d'énergie électrique renouvelable sur le territoire de la Ville.

En conséquence, la régie, dans le cadre de la gestion de ce service, a notamment les missions suivantes :

- . Procéder aux études nécessaires ;
- Gérer l'extension et l'exploitation des ouvrages de production d'énergie calorifique, électrique photovoltaïque et du réseau de chaleur ;
- Gérer la relation avec les abonnés.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 29 janvier 2020 et du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 30 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'adopter les statuts modifiés de la régie tels qu'annexés à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8936 - Finances – Avenant à la convention de cofinancement de l'opération d'aménagement structurante – ZAC de l'Hoirie – Avenant n°1

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines rappelle au Conseil municipal que par délibération n°8604 du 28 septembre 2017, la Ville de Voreppe a signé une convention de cofinancement de l'opération d'aménagement structurante ZAC de l'Hoirie précisant les modalités de versement de la participation de la Commune au Pays Voironnais qui exerce la compétence en matière d'opérations d'aménagement structurantes.

La-dite convention prévoit le reversement de 50 % des produits de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties générés par les constructions réalisées dans le périmètre de l'opération.

Par délibération n° 2019-173 du 19 novembre 2019, le Conseil communautaire a restreint le reversement de fiscalité locale à la seule Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur le même périmètre, la Taxe d'Habitation est donc exclue du reversement. Cette évolution nécessite l'établissement d'un avenant à la convention modifiant les articles 3 et 6.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement de l'opération d'aménagement structurante de la ZAC de l'Hoirie avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

8937 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs du 19 décembre 2019,
Vu l'information faite auprès des représentants du personnel, membres du Comité technique,
Considérant les besoins de service,

Monsieur Olivier Goy propose :

Pôle Animation Vie Locale – Direction

Il est proposé de créer un poste titulaire d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet suite au recrutement sur le poste d'assistant du Pôle Animation Vie Locale. Le poste d'adjoint administratif libéré par voie de mutation sera supprimé à l'occasion d'un futur Conseil municipal.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver la modification du tableau des effectifs.

8938 - Direction générale - Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé

Monsieur Jean-Louis Soubeyroux, Adjoint chargé de la politique de la ville, de la sécurité et de l'intercommunalité, expose au Conseil municipal, le projet de mutualisation du poste de Délégué à la protection des données (DPD ou Data Protection Officer, DPO en anglais) par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le RGPD impose notamment aux collectivités la désignation d'un Délégué à la Protection des Données qui peut être mutualisé.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens en personnel au bénéfice des communes qui en éprouveraient le besoin.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la Commune dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais présente un intérêt certain, et qu'il est donc nécessaire de s'inscrire dans cette démarche.

Il est rappelé, qu'il convient également de communiquer au Pays Voironnais les coordonnées du correspondant (ou des correspondants) RGPD de la Commune. Ce correspondant sera l'interlocuteur au quotidien du DPO mutualisé. Le DPO aura en effet besoin de s'appuyer sur une ressource interne qui connaît bien l'organisation de la Commune et pourra veiller à la diffusion des bonnes pratiques au sein de notre Commune.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de désigner le DPO de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais comme étant le DPO de la commune ;
- de communiquer à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais les coordonnées du correspondant (ou des correspondants) RGPD ;
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière.

8939 - Foncier – Restructuration groupe scolaire Debelle – Acquisition parcelle BL 275p – Copropriété immeuble Debelle

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Debelle, la Commune a souhaité maîtriser une partie du foncier de la copropriété de l'immeuble Debelle, riveraine de l'opération, pour l'aménagement du futur accès de la maternelle depuis l'avenue Chapays en liaison avec le chemin des Buisnières.

L'acquisition porte sur une partie de la parcelle BL 275 pour une superficie de 20 m² environ, sous réserve du document d'arpentage, au-dessus de l'entrée des garages de la copropriété. Le prix convenu entre les parties est de 60€/m².

La servitude de passage existante pour l'accès aux garages au profit de la copropriété sera étendue sur la portion nouvellement acquise.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle BL 275p au prix de 60€/m²
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

8940 - Foncier – Espace Public – Acquisition parcelles AH 250 et 251 – Rue du Boutet

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'accompagnement de l'urbanisation du secteur du Boutet et notamment « Les terrasses du Boutet », la commune a procédé à l'aménagement et à la sécurisation de la rue du Boutet.

Afin de faciliter la circulation sur cette voie et notamment les croisements, la Commune souhaite se porter acquéreur des parcelles AH 250 et 251, propriété des copropriétaires du lotissement « les Buis », pour une superficie de 77 m², à l'euro symbolique avec dispense de versement. La Commune prenant à sa charge la réfection de la plate-forme.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles AH 250 et 251 à l'euro symbolique avec dispense de versement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

8941 - Finances – Intercommunalité – Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement Majorée à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Opérations d'aménagement structurantes », la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) conduit l'opération d'aménagement Chapays - Champ de la Cour sur le territoire de la commune de Voreppe.

A l'issue des études de définition et de faisabilité menées préalablement, l'engagement de l'opération ainsi que son périmètre ont été validés par délibération n°2019_036 du Conseil communautaire en date du 26 mars 2019. Le financement du programme des équipements publics nécessaires à l'urbanisation prévue est assuré par la taxe d'aménagement majorée dont le régime applicable pour la part communale sur le périmètre de l'opération est au taux de 18 %, conformément à la délibération du Conseil municipal de Voreppe en date du 24 novembre 2016.

La CAPV ayant en charge la réalisation des programmes d'équipements publics dans le périmètre de l'opération, il convient par conséquent d'instaurer le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour toutes les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de l'opération et d'en définir les modalités par convention.

La convention jointe à la présente délibération a donc pour objet de fixer les modalités de reversement par la Commune de Voreppe du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Elle s'applique aux produits de la part communale de la taxe d'aménagement liés aux autorisations d'urbanisme délivrées pour les constructions et aménagements situés à l'intérieur du périmètre de l'opération Chapays - Champ de la Cour.

Le reversement de ces produits sera annuel et s'établira comme suit :

L'année N+1 le Pays Voironnais se verra reverser les produits de taxe d'aménagement perçus par la Commune entre le 1^{er} juillet de l'année N-1 et le 30 juin de l'année N.

La présente convention étant établie en janvier 2020, le reversement pour cette année portera sur les produits perçus par la commune entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.

Elle précise de plus, que dans le cas où la Commune serait amenée à rembourser tout ou partie d'un produit de taxe d'aménagement indûment perçu, et que ce produit aurait été reversé au Pays Voironnais, ce dernier procédera au remboursement à la Commune des montants concernés selon les modalités sus-décrites applicables pour le reversement de la Commune au Pays Voironnais.

La convention prendra fin lorsque l'intégralité des produits à percevoir au titre de la présente auront été soldés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2121-7 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.331-1 et L.331-2 ;

Après avis favorable de la commission ressources et moyens, économie et intercommunalité du 29 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et faire tout ce qui doit être fait pour la mise en œuvre de la présente délibération.

8942 - Espace Public – Intercommunalité – Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – Approbation de la convention relative à l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que la récente loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, rend obligatoire au 1^{er} janvier 2020, pour les agglomérations, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L.2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) ont fait l'objet de la délibération du Conseil communautaire n° 2019_234 du 17 décembre 2019.

La mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence nécessite pour la CAPV et la Commune de Voreppe d'organiser un travail en commun afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de s'approprier le fonctionnement de la GEPU et de structurer ses services pour l'exercice de cette compétence.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il est apparu nécessaire d'organiser une période transitoire pendant laquelle la CAPV, tout en restant titulaire de la compétence GEPU, confiera à la Commune de Voreppe la gestion des équipements et la réalisation des prestations de services liées à cette compétence.

Aussi, la convention de prestations de services, annexée à la présente délibération, est conclue pour l'année transitoire 2020.

Elle vise à garantir que les services publics dont chacune des parties a la responsabilité soient réalisés en vue d'atteindre l'objectif qu'ils ont en commun, consistant à assurer la bonne gestion du service public des eaux pluviales urbaines.

L'évaluation des charges transférées pour ce service n'ayant pas encore été établie par la CLECT, aucune retenue n'est provisoirement opérée sur l'attribution de compensation, et en conséquence les prestations de services objet de cette convention ne donneront lieu à aucun remboursement.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2226-1, L.5216-5 et L.5216-7-1 ;

Après avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, cadre de vie, déplacements, transports, citoyenneté et sécurité du 27 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et faire tout ce qui doit être fait pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Anne GERIN précise que la commune continue à s'occuper du fonctionnement des eaux pluviales et que la CAPV prend en charge les investissements.

Luc REMOND souligne la difficulté dans la mise en place de cette compétence puisqu'il va falloir distinguer les eaux pluviales urbaines et naturelles. Les syndicats entretiennent les différents canaux. Il se demande qui nettoiera les regards d'eau. Il préconise que pour l'instant il est bon de continuer comme auparavant.

8943 - Habitat – Soutien à la production de logements à caractère social – Convention de participation financière – Société d'Habitation des Alpes et Foyer de l'Isère

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la démarche de restructuration urbaine des quatre principaux quartiers d'habitat social du territoire, dont celui de Bourg Vieux à Voreppe (reconstitution des 10 logements démolis) et du projet de renouvellement urbain du secteur Chapays - Champ de la Cour, transféré à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Société d'Habitation des Alpes et le Foyer de l'Isère ont développé,

en concertation avec la Ville, un projet immobilier visant à la réalisation de 25 logements locatifs sociaux, 17 d'entre eux en PLUS et 8 en PLAI, pour l'ensemble immobilier dénommé « l'Onyx » et 27 en accession sociale à la propriété dont 5 en PSLA pour l'ensemble immobilier dénommé « l'Ambre », sises 610 et 626 avenue Henri Chapays à Voreppe.

C'est dans ce contexte que la Société d'Habitation des Alpes et le Foyer de l'Isère ont sollicité la Commune de Voreppe pour l'attribution d'une subvention d'équilibre évaluée à 151.787 €.

En effet, ce déficit d'opération se justifie par l'inscription de cette opération dans un projet de renouvellement urbain « complexe » (démolition, désamiantage, acquisition du tènement « Lavoisier », ...), la nécessité de fondations spéciales en raison notamment de la nature du sol, et les résultats d'appels d'offre supérieurs aux estimations initiales.

La Municipalité, partie prenante dans ce projet depuis la cession à la Société d'Habitation des Alpes du terrain « DIFCO », souhaite donner une suite favorable à cette demande, qui s'inscrit pleinement dans sa politique de soutien à la production de logements à caractère social sur la commune et d'accompagnement des opérateurs sociaux dans leur projet.

Aussi, il est proposé de passer une convention de participation financière avec la Société d'Habitation des Alpes et le Foyer de l'Isère afin de fixer les montants d'aide accordés par la Commune pour favoriser l'équilibre de cette opération et d'en définir les modalités de versement.

Elle précise que la participation communale, établie sur un budget prévisionnel, est un montant maximum et qu'elle sera versée en deux fois. Elle pourra être réévaluée au regard du bilan définitif de l'opération, qui devra être établi par la Société d'Habitation des Alpes et le Foyer de l'Isère à l'appui de la demande de versement du solde si le déficit de l'opération constaté est inférieur au prévisionnel. Elle prendra fin au versement du solde par la Commune.

Après avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, cadre de vie, déplacements, transports, citoyenneté et sécurité du 27 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la Commune de Voreppe, la Société d'Habitation des Alpes et le Foyer de l'Isère, visant au versement d'une subvention d'équilibre pour un montant maximum de 151 787 € et faire tout ce qui doit être fait pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Luc REMOND rappelle que cette opération comprend 15 logements sociaux qui viennent en compensation des 10 logements sociaux détruits à Bourg-vieux. Cette somme maximale sera attribuée lorsque Pluralis produira son bilan. Il précise que cette somme viendra en déduction de l'amende de l'État pour insuffisance de logements sociaux.

8944 - Environnement – Association pour le Cadre de Vie à Voreppe (ACVV) – Demande de subvention

Madame Chantal Rébeillé-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers, informe le Conseil municipal que la Commune est sollicitée par l'Association pour le Cadre de Vie à Voreppe (ACVV), pour une demande de subvention de fonctionnement pour les diverses actions qu'elle mène dans la vie locale voreppine.

Les principales missions de cette association sont d'être vigilant dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé des populations, de la lutte contre les nuisances et les risques industriels. Elle s'engage également dans diverses actions auprès des petits commerces locaux.

La Ville de Voreppe soutient financièrement depuis plusieurs années les actions de cette association. Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande d'attribution de subvention formulée par l'ACVV.

Vu la demande de subvention formulée par l'ACVV par courrier en date du 19 décembre 2019 ;

Après avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, cadre de vie, déplacements, transports, citoyenneté et sécurité du 27 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 € à l'ACVV au titre de l'année 2020.

Luc REMOND fait part d'un mail de Madame VASSY qui s'excuse de son absence au présent Conseil, qui présente ses vœux pour la nouvelle année et remercie par avance pour l'attribution de cette subvention.

8945 - Sport – Subventions de fonctionnement aux clubs affiliés à l'OMS

Monsieur Stéphane Lopez, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une subvention d'aide au fonctionnement est allouée aux associations sportives affiliées à l'OMS.

Il est rappelé que ce versement est effectué en une seule fois au printemps.

La subvention sera attribuée aux clubs par le Conseil municipal selon la répartition déterminée par le Comité Directeur de l'OMS comme suit :

Nom du Club	Subventions 2019	Montants Subventions 2020
Amicale Boule Voreppe	2 400,00 €	2 100 €
Arc Voreppin	1 800,00 €	1 300 €
Badminton Club Voreppe	2 800,00 €	3 600 €
CGSV La Vaillante – Club de Gymnastique de Voreppe	4 300,00 €	4 300 €
CITT – Centr'Isère Tennis de Table	1 900,00 €	2 000 €
Club de Twirling Bâton Les Fauvettes	2 000,00 €	2 100 €
CNV – Cercle des nageurs de Voreppe	3 800,00 €	3 800 €
Les Foulées Voreppines	2 600,00 €	2 500 €
CSV – Club Sportif Voreppe Football	8 300,00 €	8 200 €
Cyclo club de Voreppe	500,00 €	900 €
GV – Gymnastique Volontaire de Voreppe	2 600,00 €	3 200 €
Les Arcs-en-Ciel	1 800,00 €	1 600 €
Pétanque Club	1 300,00 €	1 400 €
SKC Voreppe - Shotokan karaté club	1 600,00 €	1 100 €
Tennis club de Voreppe	5 800,00 €	4 900 €
TDKA – Taijiquan Daoyin Kungfu Association	1 200,00 €	1 300 €
Voreppe Basket Club	5 500,00 €	5 400 €
Voreppe BMX	2 100,00 €	2 000 €
Voreppe Judo	1 100,00 €	900 €
Voreppe Plongée	900,00 €	900 €
Voreppe Roller Hockey	--	1 600 €
Voreppe Savate Club	900,00 €	1 000 €
VRC – Voreppe Rugby Club	3 200,00 €	3 500 €
VVB – Voironnais Volley-ball	3 600,00 €	3 000 €
Wolf Taekwondo Club	1 200,00 €	--

Total des demandes de subventions de fonctionnement OMS

62 600,00 €

Le montant total est de 62 600 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 28 janvier 2020**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser le versement de ces subventions

Monsieur Olivier GOY ne prend pas part au vote.

Stéphane LOPEZ souligne que le club de Foot a la plus grosse subvention puisque la Fédération française de Foot oblige chaque équipe à être encadrée par 2 entraîneurs diplômés, ce qui représente un coût important pour le club. Il précise aussi que le club de Roller Hockey a accepté les règles de l'OMS et sa demande de subvention a été faite en bonne et due forme. Il souligne que le club de tir, de taekwondo et de sabertan n'ont pas demandé de subvention.

Luc REMOND informe de la tenue de l'assemblée générale de l'OMS le vendredi 21 février 2019.

8946 - Associations – Soutien aux associations – Attribution de subventions de fonctionnement 2020

Madame Christine Carrara, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, expose au Conseil municipal, que la Ville de Voreppe souhaite apporter un soutien financier aux associations qui en font la demande en tenant compte de la qualité de leur action au quotidien, tant pour l'intérêt social que revêt leur activité que pour leur implication dans l'animation de la vie locale et le dynamisme du territoire.

Les montants des subventions de fonctionnement ,d'un montant total de 24 660 €, proposés pour l'année 2020 sont les suivants :

Associations	Subventions 2019	Montants Subventions 2020
93e régiment d'artillerie	200,00 €	200,00 €
Amicale des Pompiers de la Buisse	150,00 €	150,00 €
Amicale des Pompiers de Moirans	150,00 €	150,00 €
Arscénic	1 200,00 €	1 200,00 €
Association Micro Informatique de Voreppe (AMIVE)	950,00 €	950,00 €
Atout A Z'Art	300,00 €	300,00 €
Cie Confidences	1 000,00 €	1 500,00 €
Club Entraide et Loisirs	3 600,00 €	3 600,00 €
Collège André Malraux	1 600,00 €	800,00 €
Comité de Jumelage	4 000,00 €	4 000,00 €
COREPHA	4 000,00 €	4 000,00 €
Foyer Socio-Educatif du collège André Malraux (FSE)	1 000,00 €	1 000,00 €
La Route de l'Amitié	1 200,00 €	1 200,00 €
Les Gars de Roize	350,00 €	300,00 €
Les Jardins de l'Ecureuil	150,00 €	300,00 €
Lycée Edouard Herriot	60,00 €	60,00 €
Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre des Portes de Chartreuse (APEL)	200,00 €	250,00 €
Sacanotes	300,00 €	300,00 €
Souvenir Français	180,00 €	200,00 €
Tous'Azinotes	500,00 €	300,00 €
Union Générale Sportive Enseignement Libre (UGSEL)	650,00 €	650,00 €
UNSS Collège André Malraux	750,00 €	750,00 €
Office Municipal des Sports	2 500,00 €	2 500,00 €
Total des demandes de subventions de fonctionnement		24 660,00 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 28 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser le Monsieur le Maire à attribuer les subventions de fonctionnement aux associations selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus.

Madame Angélique ALO-JAY et Madame Lisette CHOUVELON ne prennent pas part au vote.

Christine CARRARA précise que l'augmentation de la subvention pour les « Les jardins de l'écureuil » est due à leur investissement personnel pour l'entretien des jardins et pour la création de lien social.

Luc REMOND précise que les subventions attribuées sur projets seront votées par la prochaine municipalité.

8947 - Associations – Cotisation à l'Association Nationale de Croix de Guerre et de la Valeur Militaire

Madame Christine Carrara, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Voreppe est adhérente de l'Association Nationale de Croix de Guerre et de la Valeur Militaire. Afin de conserver la Croix de Guerre pour la Ville de Voreppe, il convient de verser la cotisation annuelle d'un montant de 150 €, à l'Association Nationale de Croix de Guerre et de la Valeur Militaire.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 28 janvier 2020**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser le versement de cette cotisation et de renouveler l'adhésion à l'association.

8948 - Associations – Convention Mini-bus et caution

Monsieur Stéphane Lopez, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle au Conseil municipal, que la Ville de Voreppe met gratuitement à disposition des associations ayant leur siège social sur le territoire de la commune de Voreppe, un mini-bus en capacité de transporter 9 personnes dont le chauffeur. Ce véhicule est destiné principalement au transport de personnes lors de déplacements sportifs et d'activités associatives et municipales diverses.

La délibération initiale pour la mise à disposition du mini-bus date du 4 février 2008 et a été modifiée par la délibération du 21 décembre 2017.

Il convient d'actualiser cette convention de mise à disposition du véhicule en modifiant les articles portants sur les responsabilités et les dommages au bien de la Ville avec la mise en place d'une tarification forfaitaire des réparations.

Cette tarification des réparations est référencée dans l'annexe 1 et tient compte de la valeur réelle du véhicule. Le tarif appliqué pourra être révisé annuellement sur la base de -2,5%.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 28 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'approuver les modifications apportées à la convention de mise à disposition du véhicule et la création d'une annexe présentant la tarification forfaitaire de recouvrement des dommages.

8949 - Petite Enfance - Relais Assistants Maternels – Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère.

Monsieur Jérôme Gussy, Adjoint chargé des Affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, expose au Conseil municipal que les Relais d'Assistants Maternels (RAM) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 3 048,98 € pour un relais fonctionnant à temps plein.

Cette aide est modulée selon la quotité du temps de fonctionnement, soit pour Voreppe un montant de 2 439 €, pour un poste à 80 %. C'est grâce à la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse des Allocations Familiales de l'Isère et la commune de Voreppe que cette aide peut être attribuée. Ladite convention est valable 4 ans de 2018 à 2021. La sollicitation de cette aide pour l'année en cours auprès du Conseil Départemental de l'Isère doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 27 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Isère le dossier de demande de subvention pour le Relais d'Assistants Maternels.

8950 - Éducation – Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du « Plan écoles »

Monsieur Jérôme Gussy, Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, informe le Conseil municipal que dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage, la Ville de Voreppe réalise des travaux pour les groupes scolaires Achard et Debelle. L'estimation totale des opérations est de 36 000 € TTC, répartis :

- Groupe scolaire Achard :
 - Réfection du carrelage et plinthes de la 2^{ème} partie du préau et de l'atelier à l'élémentaire pour un montant total de 17 000 € TTC
 - Réfection du carrelage dans le couloir de la maternelle pour un montant total de 9 000 € TTC
 - Remplacement de la chaudière au restaurant scolaire pour un montant total de 5 000 € TTC
- Groupe scolaire Debelle
 - Mise en place de stores intérieurs dans la classe 8 à l'élémentaire Debelle pour un montant total de 5 000 € TTC

Après avis favorable de la Commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 28 janvier 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, dans le cadre du « Plan écoles » une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Cécile FROLET précise que ces montants ont été débattus longuement en commission et qu'il faut être attentif aux montants des travaux proposés.

Luc REMOND souligne que des estimations sont demandés à une entreprise pour monter le budget et ensuite plusieurs devis sont demandés au moment où les travaux vont être réalisés.

8951 - Éducation – Attribution de subventions au titre de l'année 2020

Monsieur Jérôme Gussy, Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, expose au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions suivantes :

- **Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**
pour leurs actions bénévoles dans les écoles de Voreppe **105 €**
- **La maison familiale rurale de Chatte**
pour 2 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement **70 €**
- **La maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Bourgoin Jallieu** pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement **35 €**
- **La maison familiale rurale de Vif**
pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement **35 €**
- **La maison familiale rurale de Coublevie**
pour 3 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement **105 €**
- **Les Sous des écoles**
La ville accorde une participation de 9,31 € par élève, calculée en fonction des effectifs au 1 janvier 2020. Ce financement permet d'organiser des actions durant l'année scolaire afin de récolter des fonds destinés à la réalisation des projets des enseignants, en faveur des élèves.
 - ◆ Pour l'école Debelle, les effectifs sont de 317 élèves **2 951 €**
(211 élèves en élémentaire et 106 élèves en maternelle)
 - ◆ Pour l'école Achard, les effectifs sont de 189 élèves **1 760 €**
(117 élèves en élémentaire et 72 élèves en maternelle)
 - ◆ Pour l'école Stendhal, les effectifs sont de 199 élèves **1 853 €**
(123 élèves en élémentaire et 76 élèves en maternelle)
 - ◆ Pour l'école Stravinski, les effectifs sont de 168 élèves **1 564 €**
(110 élèves en élémentaire et 58 élèves en maternelle)

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 28 février 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** l'attribution de ces subventions.

8952 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement (exercice 2018)

Chantal Rebeille-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers, présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau et de l'assainissement réalisé par le Pays Voironnais pour 2018.

Le service de l'eau et de l'assainissement du Pays Voironnais gère 1 zone économique, 21 communes en gestion directe et 11 communes dépendantes d'un syndicat autre que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Les faits marquants pour 2018 :

Eau :

- Poursuite des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Bièvre Est et le Pays Voironnais
- **Renouvellement du réseau d'adduction des captages de Sambuis et Pécatièrre**

Assainissement :

- Mise en service de la station de traitement des eaux usées de Voissant et St Bueil
- Requalification de la station des eaux usées de Charavines

Les chiffres clés eau :

- abonnés : 38 358
- production : 6 520 791 m³
- volume importé : 68 236 m³
- volume exporté : 59 428 m³
- rendement réseau : 72,3 %
- Qualité :
 - conformité physico-chimique : 99,4 %
 - conformité bactériologique : 99,5 %

Les chiffres clés assainissement :

- 36 231 abonnés pour assainissement collectif
- 7119 abonnés pour assainissement non collectif
- 597 km de réseaux de collecte
- 60,7 abonnés/km
- Volumes assujettis : 3 528 559 m³
- Volume collecté par abonné 97 m³ /abonné.

La Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité a pris acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement au titre de l'exercice 2018 le 29 janvier 2020.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Laurent GODARD fait remarquer qu'au niveau des réseaux d'eau le rendement a baissé, il était de 80 % en 2012-13. Il en est de même en ce qui concerne les chiffres des analyses physico-chimiques et bactériologiques. Ce n'est pas la catastrophe mais il pense qu'il faut rester vigilant et réagir et que les équipes sont peut-être sous dimensionnées pour la recherche de fuites.

Luc REMOND précise qu'en ce qui concerne les fuites de réseau, le réseau suburbain est très long par rapport au nombre d'abonnés au km qui est faible.

8953 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (exercice 2018)

Chantal Rebeillé-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets réalisé par le Pays Voironnais pour 2018.

Les faits marquants pour 2018 :

- Candidature appel à projets de Citeo (éco-organisme) pour un tri de la totalité des emballages
- Déploiement du nouveau matériel de pré-collecte des déchets alimentaires (sacs 100 % compostables)
- Développement des points de regroupement en conteneurs aériens ou (semi-) enterrés
- Poursuite de la démarche d'optimisation de la collecte et de suppression des points noirs
- Poursuite de la démarche de modernisation et de sécurisation des déchetteries
- Poursuite de la réflexion sur les déchetteries professionnelles
- Démarche de mutualisation inter-territoriale des outils de tri et de traitement sur le bassin Sud-Isère
- Organisation des journées Territoires et Biodéchets en partenariat avec le réseau CompostPlus

Les chiffres clés :

- 54 867 tonnes de déchets en 2018
- 97,9 % des déchets collectés valorisés :
 - * 54,6 % ont fait l'objet d'une valorisation matière (36 % recyclés et 18,6 % compostés)
 - * 43,3 % ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (incinération ou utilisation en cimenterie)
- 2,1 % seulement de déchets ultimes enfouis en installation de stockage
- Le coût complet HT s'élève à 125,83 € /habitant (+ 4,4%)
- Le besoin en fiscalité TTC s'élève à 99,80 € TTC/habitant (+10,9%)
- Le secteur déchets est financé à 102,16 % par la TEOM . Cette autonomie financière pour la 6ème année consécutive permet la création d'un budget annexe autonome au 1^{er} janvier 2019.

La Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité a pris acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'exercice 2018 le 29 janvier 2020.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

8954 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de transport (exercice 2018)

Chantal Rebeillé-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service de transport réalisé par le Pays Voironnais pour 2018.

Les faits marquants pour 2018 :

- Indicateurs du réseau restent globalement positifs
- Travaux du pôle d'échanges de Voreppe
- Mise en accessibilité des points d'arrêts
- Approfondissement de la politique d'Autorité Organisatrice de la Mobilité avec la sensibilisation des employeurs à la mise en œuvre de Plans de Mobilité (PDM)
- Réflexions communes avec les partenaires de la Grande Région Grenobloise

D'un point de vue commercial :

- Fréquentation du réseau proche de la moyenne des réseaux urbains de même taille
- Fréquentation du réseau urbain dynamique (+2,33%)
- Fréquentation des lignes périurbaines et du réseau TAD a baissé du fait des restructurations du réseau
- Fréquentation du réseau scolaire a fortement augmenté (+31%)
- Ventes de titres à l'unité baissent au profit des cartes 10 trajets et abonnements (fidélisation de la clientèle)
- 62 % des recettes se font à l'Agence Mobilité (point central de vente)
- La vente en ligne de titres de transport progresse (+16,7%)

D'un point de vue financier :

- Le coût d'exploitation est 7 487 681 € HT (- 0,83%)
- les dépenses de fonctionnement sont constituées à 85 % par les contrats avec les transporteurs
- La contribution du budget général a été nécessaire pour équilibrer le budget transport
- Les recettes commerciales augmentent (+8,10%)
- Les recettes fiscales du versement transport augmentent (+10%)
- Faible endettement

➤ La Commission ressources et moyens, économie et intercommunalité a pris acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service de transport au titre de l'exercice 2018 le 29 janvier 2020.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Luc REMOND précise que la ligne W (Voiron-Le Fontanil) est la plus dynamique puisqu'elle réalise une croissance de plus de 3 % et qu'il faut augmenter son cadencement.

8955 - Décisions administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- 2019/005 : Contrat passé avec la Société PROBESYS concernant la maintenance du Firewall
- 2019/006 : Convention de location précaire à usage d'habitation d'un logement Madame Mendes Henriques
- 2020/001 : Contrat passé avec la Société LOGITUD pour la maintenance du logiciel suffrage Web – Gestion des élections politiques avec le répertoire électoral unique (REU)

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Laurent GODARD souligne qu'avec l'outil ADDULACT le coût n'aura pas été élevé et que si les collectivités développaient et mutualisaient leur propre logiciel, cela coûterait bien moins cher.

La séance est levée à 22H28

Luc REMOND donne la parole au public

Voreppe, le 20 décembre 2019

Luc REMOND